

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SNADMSA**

**DU 5 OCTOBRE 2016**

-----

---

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 JUIN 2016**

Le procès-verbal du Conseil d'Administration SNADMSA du 21 juin 2016 est approuvé par les membres du Conseil sans remarques et à l'unanimité.

---

**2. POINT SUR LES ADHESIONS**

Nouvelle adhésion :

- Nathalie MOORE, Sous-Directrice à la MSA Alpes du Nord.

Des contacts sont à établir avec :

- Emmanuelle LUCAS, Sous-Directrice à la MSA Auvergne ;
- Thierry MICHELET, Agent Comptable à la MSA Sud Aquitaine ;
- Catherine RENSON, Sous-Directrice à la MSA Mayenne-Orne-Sarthe.

---

**3. RETOUR SUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 7 SEPTEMBRE 2016**

Le Conseil d'Administration note une participation satisfaisante à l'Assemblée Générale durant laquelle des interventions ont permis un bel échange avec l'ensemble de la salle.

L'intervention de Maître Philippe TOISON Avocat a permis de prendre conscience des risques de nos métiers et a porté en écho les difficultés auxquelles nos collègues sont confrontées :

- action pénale à l'encontre de deux collègues MSA de la Gironde ;
- action pour des supposés délits d'entrave avec des conséquences personnelles et financières potentielles.

La réflexion sur l'impact des mutualisations de proximité sur le métier de cadres dirigeants n'a pas engendré d'échanges importants mais a cependant permis de poser le champ des questions et points d'attention.

L'intervention en clôture de Michel BRAULT, soutien de notre collectivité, n'a que peu évoqué ces sujets en revenant sur l'actualité du moment (crise agricole, COG, mutualisations...) et peu présenté le champ des perspectives, néanmoins Michel BRAULT a souligné la nécessaire solidarité, créativité de notre collectivité face aux pouvoirs publics et dans la perspective de son départ.

Il faut noter aussi la qualité de l'intervention de l'après-midi dans le cadre de la formation ASFOSAR.

#### **4. POINT SUR LA REPRESENTATIVITE (EXAMEN DU DECRET REMIS EN SEANCE)**

---

Un **projet de décret a été élaboré par la DGT en coopération avec la DSS**, sur le principe élection sur sigle, collège des agents de direction, limité au RSI et à la MSA.

Ce projet nécessite d'être adressé aux Cabinets de Mesdames TOURAINE et EL KHOMRI – qui en seront les signataires – ainsi qu'au Conseil d'Etat, qui rendra un avis consultatif sur le texte.

Si tous les feux sont verts, le décret serait publié en novembre. L'enjeu est donc de respecter le calendrier et de présenter une mesure avant le 31 décembre.

Il faut souligner la fragilité de la base légale du décret – l'article 24 de la Loi Rebsamen – qui fait référence à une instance conventionnelle. Or, le décret ne s'y rattache pas.

Dans ce contexte, il pourrait y avoir un risque que le Conseil d'Etat soulève ce point et émette un avis défavorable.

Pour autant, les Ministres peuvent tout à fait passer outre cet avis, qui n'est que consultatif, et valider le décret.

Afin de sécuriser la base législative plus solide, les services de la DGT et de la DSS ont préparé un amendement à l'article 24. Il reste à trouver un véhicule législatif en discussion pour l'y intégrer et le faire adopter avant décembre.

Cette phase législative n'entame en rien le temps de l'instruction du décret dans le calendrier indiqué plus haut, puisqu'elle se déroulera en parallèle.

Le décret, étant circonscrit au RSI et à la MSA, limitera le risque côté Régime Général.

Côté MSA, il nous faut être prêts tant sur le plan syndical que sur l'organisation interne (conditions techniques et matérielles d'organisation du scrutin afin d'être opérationnels quand le décret sera publié).

Notre Conseil continue d'exercer une pression sur les interlocuteurs, puisque sans leur action nous n'avons aucune chance d'aboutir.

A la position de poursuivre par avenant notre collaboration (1500 € / mois), le Conseil d'Administration donne son feu vert.

Evidemment si le décret est publié, un Conseil d'Administration et une communication SNAD seront mis en place pour mobiliser nos collègues.

#### **5. ACTUALITE SYNDICALE**

---

Le Conseil d'Administration revient sur la CPM du 23 juin et notamment sur la modalité liée au temps partiel (congé parental par exemple) et sur le bilan CET.

Le Conseil d'Administration évoque aussi les difficultés par rapport à :

- l'accès aux listes d'aptitude (passage devant un Cabinet de consultants et examen par la commission du Régime Agricole) ;
- la sélection drastique à l'entrée du CAP DIR où 2 collègues sur 8 ont été admis.

Enfin, il est évoqué les conséquences des conditions d'accès aux listes d'aptitudes issues de la loi Morel qui ne permettent plus à des collègues d'être maintenus, ou d'accéder à ces listes, avec notamment la contrainte de durée d'expérience comme Agent de Direction.

## **6. INFORMATION DIVERSES**

---

Le nouveau site SNAD va être déployé dans les prochains jours. Un manuel utilisateur pour la première connexion sera diffusé par mail. En effet, un nouveau mot de passe sera nécessaire.

Le départ de la CCMSA vers Bobigny a deux impacts :

- Les archives qui seront transférées vers le siège administratif,
- Le changement du siège social qui pourrait soit suivre le siège administratif ou soit celui de la CCMSA.



**Changement : La prochaine réunion du Conseil d'Administration du SNAD MSA aura lieu le 15 mars 2017 à 9 h 45.**

---

Le Président,

Edgard CLOEREC